

La hausse des coûts relatifs à l'usage de la voiture individuelle amène de plus en plus de personnes à miser sur l'économie du partage et les pratiques collaboratives pour se déplacer. Mode de transport à part entière, le covoiturage présente de nombreux intérêts pour l'individu, l'employeur et la collectivité. A l'aide des NTIC*, il cherche à relever le défi de l'hypermobilité, exigeance actuelle de notre société en perpétuelle accélération.

Mobilité : entre développement durable et autonomisation

Politique d'aménagement et de gestion du territoire, la mobilité durable vise à assurer le droit à la mobilité pour tous, par des solutions pratiques, économiquement pérennes, sobres et respectueuses de notre environnement naturel et humain.

Pour ce faire, un changement sociétal est à considérer : l'individu souhaite de plus en plus bouger (marche, vélo), choisir et combiner les modes de transport pour gérer lui-même ses déplacements, dans l'instant. Il cherche des solutions souples pour maîtriser son temps, NTIC* à l'appui. Il peut aussi choisir de ne pas se déplacer (ex : télétravail, services à distance...). Dans ce contexte, le covoiturage s'affirme comme un véritable outil de la chaîne de transport. Depuis 2014, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles le reconnaît et le définit comme « l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur à titre non onéreux, excepté le partage des frais, et un ou plusieurs passagers, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte ».

Selon l'Observatoire Société Consommation, en 2013, un français sur quatre déclarait avoir covoituré, dont un sur dix régulièrement. Une voiture étant occupée en moyenne par 1,07 personnes pour les trajets domicile/travail, ces trajets quotidiens représentent un potentiel énorme de covoiturage. D'après le Commissariat général au développement durable, avec deux personnes par véhicule, on pourrait déjà réduire le nombre de voitures en circulation, par jour ouvré moyen, de 2 % en zones rurales et de 16 % en zones urbaines les plus denses.

Un budget « auto » qui incite à limiter les dépenses

En 2013, les ménages français ont consacré 11 % de leur budget à leur voiture, soit 4 300 €. Pour la première fois depuis les années 1970, l'achat de gasoil et d'es-



Depuis 2007, les ménages français limitent leur budget « auto » de 2% chaque année, tous ses postes étant à la hausse, carburant en tête.

sence redevenait le premier poste de dépenses du budget « auto » (31 %). Les ménages les plus précaires sont particulièrement touchés. Les ruraux également, très dépendants de la voiture particulière (1,6 voiture/ménage, budget « auto » supérieur de 4,3 points à la moyenne nationale). Pour moins consommer, les français adaptent leurs comportements : conduite plus souple, recours moindre à la voiture et report sur les transports en commun, dont le covoiturage est l'une des formes. Le covoiturage permet en effet de réduire ses frais de carburant, de stationnement... grâce à la participation financière des passagers. **Passer de l'usage en solo de sa voiture au covoiturage permet d'économiser 1 550 € par an et par personne, pour un trajet domicile-travail de 30 km aller-retour.**

Un peu d'histoire



Quand le terme « covoiturage » s'invite dans notre vocabulaire en 1989, son principe est déjà connu depuis les années 1950. Il est associé à l'auto-stop, promu en Allemagne, en Belgique, en France ou au Canada, par des associations comme Taxistop ou Allo-stop.

En France, les premières traces de covoiturage informel, entre étudiants notamment, remontent aux années 1960-1970, avec Allostop.

Ce n'est qu'en 1995, avec la paralysie des transports collectifs engendrée par les grandes grèves, que sa forme organisée apparaît.

En 2003, le Finistère est le premier Département à lancer une politique complète en faveur du covoiturage : sécurisation de la pratique (aires de covoiturage), mise en relation des usagers (site web) et sensibilisation (campagnes de communication).

Aux États-Unis, le covoiturage s'impose dès la crise pétrolière de 1973. De nombreuses associations apparaissent pour inciter salariés et étudiants à covoiturer entre leur domicile et leur lieu de travail ou d'étude. En parallèle, une politique incitative est mise en oeuvre, avec la construction de voiries réservées aux véhicules à fort taux d'occupation (High Occupancy Vehicle lanes ou HOV lanes).

DES BÉNÉFICES pour les usagers... et pour les employeurs

Au-delà des économies, qui restent leur première motivation, les covoitureurs apprécient le covoiturage pour les **liens sociaux** et le **confort** qu'il apporte : trajets moins monotones, moins fatigants et stressants, relais possible au volant, stationnement facilité...

Les organisations, également, s'intéressent au covoiturage. En le facilitant pour les trajets « domicile-travail » et les déplacements professionnels, elles améliorent leur **accessibilité**, optimisent leurs **coûts de transport** et la gestion des places de **parking**, favorisent l'**esprit d'équipe** et contribuent au **développement durable** tout en valorisant leur **image**. Ainsi, les Plans de Déplacement qu'elles sont nombreuses à mettre en oeuvre, intègrent souvent le covoiturage parmi les services proposés aux salariés, grâce à la mise en ligne de plates-formes dédiées (cf. page 3).

De nombreux enjeux d'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- **Moins de fracture sociale entre ville et campagne et plus de liens** : le covoiturage rompt l'isolement, facilite l'accès au travail et aux services. Les territoires ruraux et de montagne, où plus de 20 % de la population est en situation d'immobilité pour des raisons économiques ou de vieillissement, s'y intéressent particulièrement.
- **Des ressources mieux gérées** : le covoiturage permet d'économiser le pétrole, ressource de plus en plus rare et chère, mais aussi de libérer de l'espace de stationnement pour de meilleurs usages.
- **Une circulation plus fluide et une meilleure sécurité routière** : covoiturer deux fois par semaine réduit de 10 % le nombre de voitures en circulation, donc les embouteillages aux heures de pointe. Un trafic plus fluide, associé au comportement plus vigilant du conducteur conscient d'être responsable de la vie des passagers et d'exposer sa manière de conduire à leurs regards, réduit les risques d'accidents.
- **Un environnement plus sain et moins bruyant** : chaque covoitureur évite en moyenne le rejet d'1 à 1,2 tonne de CO₂ par an. En France, un tiers des émissions de CO₂ provient des transports, dont plus de la moitié, des voitures. Les polluants et gaz à effet de serre liés aux déplacements, dont les émissions ne cessent de croître, nuisent à la qualité de l'air, de l'eau et des sols. Le climat se réchauffe et notre santé se dégrade : l'exposition aux particules fines conduit à 42 000 morts prématurées chaque année en France. La pollution atmosphérique pèse entre 20 et 30 milliards d'euros sur les coûts de santé, dont 0,8 à 1,7 milliard d'euros sont supportés par le système de soins. Le bruit de la circulation, quant à lui, favorise l'hypertension, l'insomnie, l'irritabilité et la fatigue.

Et si le smartphone levait des freins au covoiturage ?

Les freins au covoiturage les plus souvent évoqués sont la peur de voyager avec des inconnus et de perdre sa liberté, la difficulté à constituer un équipage pérenne, l'organisation de l'offre dispersée entre de nombreux sites web, le manque de flexibilité des horaires et du trajet, le sentiment de perdre du temps lors des déposes de passagers.

Par son gain de souplesse, le covoiturage dynamique devrait lever une partie de ces freins, en renforçant sa fonction de maillon de la chaîne de transport.

Le covoiturage sous toutes ses formes

- **Avec un ou plusieurs véhicules**
Pour covoiturer, soit on utilise un seul véhicule et les passagers participent aux frais, soit chacun utilise le sien à tour de rôle, ce qui évite l'échange monétaire.
- **Des fréquences variables**
On parle de *covoiturage régulier* s'il est au moins hebdomadaire. Les trajets quotidiens font généralement référence aux déplacements « *domicile-travail/étude* » ; le *covoiturage occasionnel* n'a pas ou peu vocation à se répéter dans le temps. Il est souvent lié aux longs trajets (vacances, événements à travers l'Europe... on parle alors de *covoiturage événementiel*). Enfin, le *covoiturage de crise*, beaucoup plus informel, est motivé par l'impossibilité d'utiliser son moyen de locomotion habituel.



Un schéma de mobilité cohérent à l'échelle du bassin de vie est la clé d'une offre d'alternatives vraiment concurrentielles à la voiture individuelle.

COVOITURAGE DYNAMIQUE : tous à vos smartphones !

On connaît bien le covoiturage sous sa forme statique : le trajet est organisé à l'avance, via une plate-forme web qui met en relation les conducteurs et passagers potentiels. C'est le cas de BlablaCar, site spécialisé dans les trajets longue distance, qui détient 95 % du marché avec 3 millions d'inscrits en France. C'est aussi celui d'IDVROOM, site de la SNCF qui lui permet de répondre aux nouvelles attentes de transport alternatif de ses clients, tout en complétant son offre par le train ou le car. C'est enfin le cas des nombreux sites, créés un peu partout en France par des collectivités territoriales ou des associations, pour favoriser le covoiturage local. Mais l'avenir est au covoiturage dynamique ! S'appuyant sur des applications pour smartphones et le GPS, **il met en relation le conducteur et le passager en fonction du trajet souhaité et de la position de chacun, en temps quasi réel**. Plus la peine de programmer son déplacement des heures à l'avance. Ce gain de souplesse, qui autorise l'imprévu, est un atout pour développer le covoiturage dans une logique d'intermodalité. Plus besoin de constitution d'équipage, ni d'organisation préalable, **le système optimise les places disponibles dans l'instant et complète les offres de transports publics réguliers et à la demande**. Il faut en revanche disposer d'un smartphone et accepter de ne pas connaître son covoitureur à l'avance. Enfin, le service ne peut être à la hauteur que si les offres sont suffisamment nombreuses. Les entreprises et les collectivités ont d'ores et déjà un rôle à jouer dans ce sens.

Comment AGIR ?

Chacun, communiquons !

Chacun peut covoiturer : parlez déplacements autour de vous pour repérer les opportunités ! Des places sont souvent disponibles dans votre véhicule ? Faites-le savoir grâce aux sites de mise en contact. Il en existe pour tous les territoires en Massif central (cf. carte ci-contre), proposés par des collectivités territoriales ou des associations.

Employeurs : des outils vous aident à simplifier et favoriser le covoituration

Les organisations peuvent réserver des places de parking aux covoituteurs, tenir un fichier d'offres et de demandes ou un service Intranet de mise en contact. Pour cette dernière option, des plates-formes de covoituration proposent un service sur abonnement annuel, qui permet à une communauté (ex : personnels d'une organisation ou d'un site), de disposer d'une plate-forme dédiée. Un référent salarié assure l'animation interne, en lien avec les gestionnaires de la plate-forme, pour développer les inscriptions. Covoituration Auvergne a ainsi ouvert 17 communautés. L'intermodalité étant la clé de la mobilité, on ne peut qu'encourager les organisations à mettre en place un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE), Inter-Entreprises (PDEI), d'Administration (PDA) ou d'Etablissement Scolaires (PDES). Partant d'un diagnostic global de leurs déplacements, il permet de définir un plan intégrant toutes les solutions pour éviter l'usage de la voiture individuelle. A titre d'exemple, dans l'agglomération clermontoise, 35 000 salariés bénéficient de 24 PDE signés par leurs 28 organisations avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun. Résultats : utilisation de la voiture particulière réduite de 4 à 20 %, compensée par une hausse du recours aux transports en commun de 8 à 27 %, au vélo jusqu'à 5 % et à la marche jusqu'à 6 %. Pour en savoir plus sur les PDE, PDEI... contactez l'ADEME.

L'appui essentiel des politiques publiques

L'essor du covoituration dépend surtout de l'organisation d'une démarche intégrée, mobilisant les différentes compétences des collectivités.

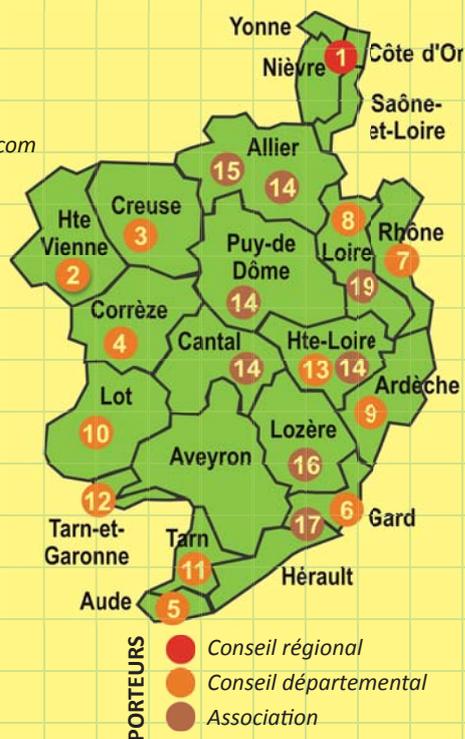
Les Régions constituent l'échelon pertinent pour développer des centrales de mobilité favorisant l'intermodalité ; les Départements et les communautés de communes, pour aménager des aires de covoituration et des parkings relais ; les communes ou communautés de communes pour sensibiliser la population.

De nombreux dispositifs existent pour aider à promouvoir le covoituration, dans les territoires et organisations : Agenda 21, Villes Santé OMS, Journée nationale du covoituration et semaine de la Mobilité en septembre, Semaine du développement durable en juin.

Les plates-formes de covoituration en Massif central

Source : Covoituration Auvergne 2015

- 1 - www.covoituration.mobigo-bourgogne.com
- 2 - www.covoituration87.com
- 3 - www.covoituration-correze.com
- 4 - www.covoituration-creuse.fr
- 5 - www.aude.fr/295-covoituration.htm
- 6 - covoituration.gard.fr
- 7 - www.covoituration-rhone.fr
- 8 - www.covoituration-rhone.fr/vers/loire
- 9 - www.ecovoituration0726.fr
- 10 - covoituration.lot.fr
- 11 - www.covoituration.tarn.fr
- 12 - www.covoituration.ledepartement.fr
- 13 - www.covoituration43.fr
- 14 - www.covoiturationauvergne.net
- 15 - www.covoituration-spontane.fr
- 16 - www.voisine48.fr
- 17 - www.aganticovoiture.org



Sites nationaux :

www.blablacar.fr, www.idvroom.com, www.laroueverte.com, www.carpooling.fr,
www.vadrouille-covoituration.com, www.covoituration-libre.fr, www.tribu-covoituration.com

Bien covoiturer : du bon sens !

- Testez le covoituration un jour où vous avez peu de contraintes avant de vous engager dans la durée.
- Respectez autant que possible vos horaires habituels, pour préserver votre rythme de vie.
- Si vos horaires sont irréguliers, prévoyez plusieurs solutions de covoituration, selon votre charge de travail du moment.
- Mettez-vous d'accord dès le départ : lieux et horaires de départ et d'arrivée, impératif horaire éventuel, montant de la participation...
- Respectez vos engagements et prévenez au plus tôt en cas de désistement ou de retard.
- Pour votre sécurité, dès l'inscription, sachez avec qui vous voyagez : coordonnées, type de véhicule, tolérances et exigences (ex : véhicule non-fumeur).
- Si vous êtes le conducteur : prévenez votre assureur par écrit, respectez scrupuleusement le contrat qui vous lie et soyez bien entendu à jour de vos cotisations.



Parking sécurisé et identifié, l'aire de covoituration permet de déposer ou de prendre des passagers à bord, qui peuvent ainsi laisser leur véhicule à l'aller pour le retrouver au retour. Si elle permet une jonction avec les lignes de transport en commun, c'est l'idéal ! Aujourd'hui, même des sociétés d'autoroutes aménagent des parkings dédiés au covoituration.



Une autre forme de covoiturage : le covoiturage spontané

Le covoiturage spontané, qui se distingue du covoiturage anticipé, consiste à se rendre à un arrêt identifié à tout moment, sans avoir prévu son trajet, pour être pris en stop. Pour le développer dans l'Allier, l'association Covoiturage Spontané a mis en place

le réseau STOP POUCE, en étroite collaboration avec le Conseil départemental. L'idée : sécuriser les stoppeurs et l'arrêt des automobilistes par l'implantation de panneaux repérables. Munis de votre pancarte, vous attendez sur le bord de la route comme pour l'auto-stop, près d'arrêts identifiés, comme des arrêts de cars par exemple. Conducteurs et stoppeurs sont identifiés par un autocollant. Chacun renseigne une fiche et signe une charte de bonne conduite. L'adhésion est gratuite.

ET LA LOI DANS TOUT ÇA ?

- 1982 : la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) promeut le droit au transport, les PDU (Plans de Déplacement Urbains), l'utilisation plus rationnelle de la voiture.
- 1996 : la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) encourage la diminution du trafic automobile, le développement des transports en commun et du covoiturage.
- 2009 – 2010 : l'article 13 des lois Grenelle prévoit que l'État encourage le covoiturage et apporte la sécurité juridique nécessaire à son développement. La Loi Grenelle 1 encourage la mise en place de plans de déplacements d'entreprises, dans le cadre des plans de déplacements urbains.
- 2014 : la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) définit le covoiturage (cf. page 1).



UN PEU DE LECTURE...

De nombreux documents traitent du covoiturage, de manière spécifique ou dans le cadre, plus large, de la mobilité durable. Ce numéro de DD'scope s'est plus particulièrement appuyé sur les documents suivants, qui vous permettront d'approfondir votre connaissance du sujet :

- « *Urbanisme et mobilité - Quelles interactions pour une approche globale ?* » (2015), Carnet découverte, CAUE du Puy-de-Dôme / VetAgro Sup.
- « *Le covoiturage pour les déplacements domicile-travail - Quel potentiel ?* », *Études & documents* N° 107 (juin 2014), Commissariat général au développement durable.
- « *Les solutions de mobilité soutenable en milieu rural et périurbain* » (mars 2014) Réseau Action Climat France / Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.
- « *Agir pour des mobilités urbaines durables* » (2014), Comité 21.
- « *Optimiser ses déplacements - Des transports moins gourmands et moins polluants* » (janvier 2014), ADEME.
- « *Le covoiturage dynamique - Étude préalable avant expérimentation* » (février 2009), CERTU.
- « *Le covoiturage en France et en Europe* » (2007), CEREMA.



Un exemple de plate-forme associative

Covoiturage Auvergne a pour but de promouvoir les pratiques de covoiturage en Auvergne. Son site www.covoiturageauvergne.net, accessible via tout type de mobile ou tablette, met gratuitement en relation passagers et conducteurs et signale les aires de covoiturage de la région. L'association propose également aux personnes n'ayant pas Internet, de créer et gérer pour elles un compte spécifique. Les échanges monétaires entre conducteurs et passagers se font en direct.

Axée sur le covoiturage local (départ/arrivée en Auvergne) et régulier (ex : domicile-travail/études...), Covoiturage Auvergne intervient auprès du grand public (campagnes de communication, stands d'animations) et aux côtés des collectivités locales souhaitant sensibiliser les habitants. Elle vient aussi en appui aux organisations employeurs (entreprises et administrations), en tant que partenaire du SMTC, pour animer les Plans de Déplacements d'Établissements de l'Agglomération Clermontoise, ou en leur proposant des plates-formes de covoiturage dédiées à leurs salariés, qu'elle héberge sur son site.

Plusieurs Autorités Organisatrices de Transports la soutiennent : Région Auvergne, Conseils départementaux du Puy-de-Dôme, de l'Allier et du Cantal, Riom Communauté, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC).

Contact : 33 rue de Vertaizon 63000
Clermont-Fd - Tél. 04 73 90 47 93
contact@covoiturageauvergne.net